



COMMUNE DE MAIXE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 31 JANVIER 2018

Sous la présidence de Madame Alexandra HINZELIN, Maire de la commune,

Sont présents : Christian THOUVENIN, Pascal BARBIER, José GUESNE, Damien GEORGIN, Emmanuel LAURENT, Sophie SIETZEN

Sont absents : Yannick PIERRE qui donne pouvoir à Pascal BARBIER

Le quorum étant atteint, Madame Sophie SIETZEN est élue secrétaire de séance.

1 : dépenses imputées au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

Le Maire explique que vu l'article D.1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales et vu la demande de la Trésorerie d'Einville, il est demandé une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses qui seront imputées au compte 6232 « Fêtes et cérémonies », conformément aux instructions règlementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Le Maire propose que soient prises en charge au compte 6232 les dépenses suivantes :

- d'une façon générale, l'ensemble des biens et services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestations diverses et les diverses prestations et cocktails servis lors de réceptions officielles et inaugurations,
- les fleurs, bouquets et autres présents offerts à l'occasion de divers événements notamment lors de mariages, décès, naissances, départs (notamment à la retraite),
- les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions ou manifestations.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte l'affectation des dépenses suscitées au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget.

2 : ouverture de crédits 2018 au budget de la commune

Le Maire informe qu'il est possible d'ici au vote du budget d'autoriser le paiement des factures d'investissement pour les marchés en cours à hauteur de 25% des montants prévus sur le budget primitif 2017. Il convient de prendre en compte le cumul du budget communal et du budget assainissement cumulé, soit un montant de 3.100.295 € prévus sur les budgets primitifs 2017.

Il est donc possible de payer pour un montant de 775.073 € d'ici au vote du budget, sachant que les crédits consommés seront bien entendu reportés au budget primitif 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le paiement des factures des marchés en cours à hauteur de ¼ du budget primitif 2017 soit un maximum de 775.073 € d'ici au vote du budget.
- Autorise le Maire à signer les documents afférents.

3 : contrats périscolaire et ménage

Le Maire explique qu'aujourd'hui un agent a deux contrats distincts avec la commune : l'un concernant le périscolaire et l'autre concernant le ménage.

Il serait beaucoup plus simple, dans le suivi, dans les fiches de paie, dans les déclarations sociales, ..., de pouvoir regrouper ces deux contrats.

Le nombre d'heures cumulé des deux contrats se montent à 30 heures 58 minutes lissées sur l'année.

Le Maire demande au conseil de se prononcer sur ce regroupement,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le regroupement des 2 contrats actuels en 1 seul,
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

4 : contrats périscolaire et ménage

Le Maire explique qu'aujourd'hui tout comme la délibération précédente, un deuxième agent a deux contrats distincts avec la commune : l'un concernant le périscolaire et l'autre concernant le ménage.

Il serait beaucoup plus simple, dans le suivi, dans les fiches de paie, dans les déclarations sociales, ..., de pouvoir regrouper ces deux contrats.

Le nombre d'heures cumulé des deux contrats se montent à 18 heures 49 minutes lissées sur l'année.

Le Maire demande au conseil de se prononcer sur ce regroupement,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le regroupement des 2 contrats actuels en 1 seul,
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

5 : photocopieurs mairie et école

Le Maire explique que la société REPRO BUREAU nous a fait une proposition pour la fourniture de 2 photocopieurs pour la Mairie et l'Ecole. Les tarifs sont très avantageux par rapport aux contrats avec RICOH. Pour pallier à la fin du contrat qui nous engage avec RICOH, REPRO BUREAU nous versera la somme des loyers restants dus sur le contrat RICOH.

Le Maire demande au conseil de se prononcer le devis proposé sachant que cette offre est valable jusqu'aujourd'hui et qu'il faut ou non l'accepter ce jour,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la proposition de REPRO BUREAU concernant les photocopieurs de la Mairie et de l'Ecole,
- Autorise le Maire à signer les documents afférents.

DEBAT SUR LE PLU

Le Maire explique que suite à la réunion qui a lieu le 14 décembre dernier, il convient de débattre sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) concernant le PLU.

INFORMATIONS

- ◆ **Nous vous rappelons qu'ont lieu des permanences de Gendarmerie en mairie deux fois par mois. Nous vous joignons le planning du 1^{er} trimestre 2018. Les gendarmes présents sont en mesure de recueillir une plainte, un renseignement, dispenser un conseil, prendre un rendez-vous pour évoquer une situation complexe ... N'hésitez pas à venir les rencontrer à la mairie.**
- ◆ **Il y aura le 27 mars prochain, un changement de fréquences des chaînes de la TNT. Nous vous joignons copie du courrier reçu en mairie. Une plaquette est consultable en mairie en cas de besoin.**
- ◆ **Vous trouverez joint à ce compte-rendu :**
 - **Planning permanences gendarmerie (1^{er} trimestre 2018)**
 - **Planning de collectes 2018 des ordures ménagères**
 - **Courrier « Tous à vos postes » TNT**